CIHM Microfiche Series (Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian da microreproductions historiques

(C) 1995

Technical end Bibliogrephic Notes / Notes techniques et bibliographiques

mey of th	Institute hes etter everified for film be bibliographicate images in the reficantly change tiked below. Coloured covers	ning. F Illy unic Produc he usuel	eatures of que, which ction, or w	this copy wi may eltar er hich may	nich ny		lui e été po exempleira bibliograph reproduite dans le mé: ci-dessous.	e microfilmossible de se qui sont pe rique, qui pe dique, qui peu thode norma	procurer, out-être un ouvent mo ovent exige	Les détail iques du p difier une f une mor	s de cet oint de vue image lification	
	Couverture de c	•						ured pages/ de couleur				
	Covers damaged	,										
	Couverture endo		ie					damaged/ endommagi	ies			
	Covers restored	and/or I	laminated/									
	Covers restored end/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée					- [Pages restored and/or lemineted/ Pages restaurées et/ou pelliculées					
	Cover title missin	na/										
	Le titre de couve		anoue				Pages	discoloured.	, stained or	foxed/		
						Ľ	Pages	décolorées,	tachetées (ou piquées		
	Coloured maps/					ſ	Peges	detached/				
	Cartes géographic	ques en	couleur			L		détachées				
	Coloured into time	nah					- 176					
	Coloured ink (i.e Encre de couleur	i e au	than blue	or black)/		ſ		hrough/				
		11.4. 40	na das pie	ine on utile!		L	Trensp	arence				
	Coloured pletes e	nd/or il	llustration:	s/			- Ouelie					
	Plenches et/ou ill	ustretio	ns en coul	eur		Quelity of print veries/ Quelité inégale de l'impression						
	Bound with other	r meteri	al/			_						
	Relié evec d'eutres documents							uous pagination continu				
	T					_	- raginal	ion continu	•			
11.	Tight binding may clong interior med	/ Cause	shadows o	r distortion			Include	s index(es)/	,			
	La reliure serrée p		est de l'oc	abea au da la		L.	Compr	end un (des)	index			
	distorsion le long	de le m	erce intéri	ente Inte on de le								
								header tek				
	Blenk leeves edded during restoration may eppear					Le titre de l'en-tête provient:						
v	within the text. Whenever possible, these have						Title pa	ge of issue/				
	seen omitted from	ı filmin	g/			L		titre de le li	vreison			
k	l se peut que cert ors d'une restaure	aines pa	lges blench	les ejoutées								
n	neis, lorsque cele	était po	esible ces	Dans le texte	•			of issue/				
P	pas été filmées.						Titre de	dépert de le	e livreison			
						_	Masthea	d/				
						L.		u. ve (pėriodią	ues) de la l	livesiacs		
A	dditione! comme	ente · /										
	ommentaires sup		taires:									
This ite	m is filmed et the	reducti	ion retio c	hecked below	v/							
Ce docu	iment est filmé eu	taux d	le réductio	n indiqué ci-	dessous.							
10X		4X		18X		22 X		26 X				
							7	20 /		30×		
		1	1 .									
	12X			1								

The copy filmed here hee been reproduced thanks to the generosity of:

Bibiiothèqua netioneie du Québac

The images eppearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Originei copies in printed peper covers ere filmed beginning with the front cover end ending on the last pege with a printed or illustreted impression, or the back cover when appropriets. All other originei copies ere filmed beginning on the first pege with a printed or illustreted impression, end ending on the lest pege with a printed or illustreted impression.

The lest recorded freme on each microfiche shell contein the symbol → (meening "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichaver applies.

Maps, pietes, cherts, etc., mey be filmed et different raduction retios. Those too large to be entirely included in one exposure ere filmad baginning in the upper left hend corner, left to right and top to bottom, ee meny fremes es required. The following diegrems lilustreta tha method:

1	2
4	5

L'examplaira filmé fut reproduit grâca à le générosité da:

nks

Dec

ed

DS-

ha

d

Bibliothèque nationela du Québec

Lee Imeges suiventee ont été raproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition at de le nettaté de l'axempleire filmé, et an conformité avec lae conditione du contret de filmega.

Les axempleires originaux dont le couvertura en papier est impriméa sont filmée en commençant per la premier plet et en terminent soit par la darnière pega qui comporta une empreinta d'impression ou d'illustration, soit par la second plet, seion le cas. Tous les eutres axempleires originaux sont filmée en commançant par la pramièra page qui comporte une emprainta d'impression ou d'illustration et en termiment par la dernière pege qui comporte une taile empreinte.

Un dee symbolee suivante apparaîtra eur la dernièra imega da chequa microficha, seion la cee: le eymbola → signifia "A SUIVRE", le eymbole ▼ signifia "FIN".

Lee certas, planchae, tablaaux, atc., pauvant être flimés à dee taux da réduction diffèrants. Loreque le document est trop grand pour êtra raproduit en un saul cliché, il eet filmé à partir de l'angla supériaur gauche, de gauche è droita, et de haut en bes, en prenant le nombra d'imagee nécesseire. Les diagrammes suivants illuetrent le méthoda.

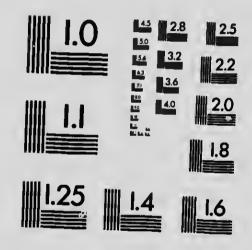
3		1
		2
		3
2	3	

6

5

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

USA

1653 East Main Street Rochester, New York 14609 (716) 482 - 0300 - Phane

(716) 288 - 5989 - Fax



LaNation Outragée

Publié par ordre du Comité chargé de l'érection d un Monument

à

la mémoire d OCTAVE CRÉMAZIE

MONTRÉAL 1902 P928.41 C862nt

LA NATION OUTRAGÉE

Il y a quelques semaines, toute la population canadienne-française lisait avec stupéfaction l'article suivant, reproduit d'un petit journal du Minnesota, publié par on ne sait quelle espèce de dégénérés à court de copie à sensation :— ne pas faire attention au français.

MAHOMET

La petite religion des Vive la France n'est pas ancienne, toutefois elle ignore elle-même ses origines et ne connaît ni le nom ni l'histoire de son prophète. En cela, elle se montre fidèle au système

d'ignorance qui la distingue.

Le créatenr de la secte était un épicurien de la ville de Québec, un marchand sans marchandises, incapable de faire œuvre de ses dix doigts, mais comme compensation, poète, bohême, faussaire et contumace. Tel était Octave Crémazie, le Mahomet des patriotes manqués.

Il faisait très bien les vers et débordait d'imagination. Va sans dire qu'il n'éprouvait aucnn penchant pour les

choses sérieuses.

Son histoire du Canada ressemblait à n'importe quel rêve poétique. Il inventait des blagues à succès, comme le Drapeau de Carillon, le Vieux Soldat, qui sont en désaccord complet avec la vérité historique... et qui vivront tonjours, néanmoins.

Il avait la donce habitude de plagier les poètes français que les Canadiens ne

connaissaient pas.

Son talent réel lui valait des applandissements. Bientôt ce fut tonte une école qui se répandit dans la province. Il infnsa l'amour de la France à la génération de 1850. De lui procèdent ces têtes en l'air, ces exaltés, souvent polissons, qui parlent de ce qu'ils ne comprennent pas, et qui nous feraient vivre dans l'eau chande, s'ils étaient nombreux, mais leur bande diminne an cours des années.

Le prophète a mis en scène des Canadiens d'autrefois comme il n'y en ent jamais: ils plaisent anx gens qui n'y entendent rien, e'est à dire que c'est de la

bouillie ponr les chats.

Le premier nsage qu'il fit de sa popularité fnt de stimpler l'ardent du commandant Belvèze, alors en visite dans le Bas-Canada. Le pauvre marin se livra à tant d'excès de patriotisme que Napoléon III le mit à terre aussitôt son retour France.

Juste dans ce temps-là, 1854, les Anglais commettaient la maladresse d'introdnire olait à inven.

Dra.
l sont histonéan.

agier 18 ne

udlsécole l intion s en qui pas, eau leur

jajala

lainasat II

is re

en

dans le Canada le pavillon tricolor de France que nous n'avions jamais v. uparavant. Crémazle n'ent rien de vus pressé que de se mettre à délyrer sur le snjet. Quel feu d'artifice, mes bons! je m'en souviens comme d'hier.

La doctrine des Vive la Franco avait désormals ses apôtres, avec le Coran du burde québecquois.

Les Bédoulns du pays, les baguenaudiers, les incompris, les rêvenrs, les latés de tons les genres, épousèrent cetto croyance qui lenr promettait un paradis en ce monde et des félicités éternelles dans l'autre.

Mahomet Crémazia oulant donner l'exemplo aux vrais cro, ts ne se rendait utlle ni aux uns ni aux autres, ni à luiméme.

Un jour que le vent du désert soufflait plus fort que d'habitude autour de sa tente, l'inspiré qui avait dit Gesta... per Francos traça dans un moment d'extase, les portraits fidèles de la signature de plusieurs chrétiens et les mit en circulation à la banque.

Vous comprenez la suite, ce fut la fuite.

Oui, 1240 ans après l'égire du prophète des Arabes, le Mahomet du Carada franchissait la limite de son pays natal et allait mourir de faim dans un coin de la Gaule, cette terre promise qu'il aimait tant et où reposent les os des ancieus exploitenrs du Cauada.

Vive la Frauce, refuge des pécheurs !

BENJAMIN SULTE.

Cet article, si jnstement qualifié d'iufamie, avait-il été écrit sons le conp d'un accès de manvaise humeur, d'excitation nervense on d'aliénation mentale? On pouvait le supposer; mais nous avons aujonrd'hni la preuve que la chose est plus grave, que l'outrage était bien volontaire, bien calculé, bien mûri. Cette prenve, on la trouve dans les récents jonrnanx de Montréal, où nous déconpons ce qui snit:

NOUVELLE IN-SULTE

Pent-être est-il parmi nons quelques bonnes ames qui pourraient s'imaginer qui, si le grimaud d'Ottawa jette de la bone à notre mère la France, c'est an profit du Canada et des Canadiens-français. L'extrait snivant d'une lettre que vieut de recevoir un de nos amis de Montréal va ponvoir les édifier.

iens ex-

eura !

LTE.

d'infad'un
itation
f Ou
avons
se est
en voCette
iceuts

pous

ques
iner
e la
proais.
ent

La lettre est datée du 16 avril :

"...Les Vive la Frauce ne me coupout ni l'appétit ui le sommeil.

"Ces iguorauts ne saveut pas que, vers 1880, un comité a voulu faire reveuir les os de Crémazie, mais les créauciers y out mis le holà..."

Arrêtous-uons sur cette phrase bisoornue. Vous voyez d'ioi ce savant qui s'imagine qu'un créaucier peut avoir des droits snr les os de sou débiteur! Est-il rien de plus risible! Décidément ce n'est pas une araiguée que le pauvre diable a dans le plafond, c'est uue tarentnle.

D'aileurs, un tel comité n'a jamais existé que dans le susdit plafond. Le sans-patrie est aussi véridique là-dessus que lorsqu'il représente Crémazie comme un marchand sans marchandises, nn bo. hême et uu épicurien. M'est avis que, s'il existe un iguorant quelque part, M. Snlte n'a pas à conrir bien loiu pour le trouver.

Mais continuous :

"Les restes du poète ne sont pas coufondus avec les autres morts."

Notre historieu distingué snrtout pour ses fautes de français eu sait plus long sans doute que les personnages officiels en charge du cimetière, et qui viennent de nons renseigner sur la question.

"Les restes du poète ne sont pas confondus avec les autres morts. C'est une excuse que les fous employent aujourd'hui en voyant leur béjeaune. (Les ignorants comme nous écrivent et béjaune, mais les savants comme M. emploient Sulte ont des privilèges spéciaux, paraîtil).

" Ne soyez pas assez naïf pour croire qu'ils vont élever un monnment à leur

"Si vous saviez comme il y a peu de fond solide chez les Canadiens-français ! C'est un peuple tont en dehors, qui ne réfléchit jamais et qui se figure que parler, guenler, attaquer, remplace l'action. JE L'AI TOUJOURS TRAITE DU HAUT DE MA GRANDEUR. Il ne mérite pas même que je me venge de ses injures.

"Quand on a commencé à l'âge de dix ans à gagner sa vie, sans ancune antre protection que sa volonté et son courage, et que l'on a été cinquante ans, chiffre rond, sans rester une semaine inactif — on est très peu canadien-français, car ce terme signifie presque toujours un snjet raté, un fruit sec, un bon à rien, nn plaignard, un ombrageux, un patriote, un fanatique.

" JE NE SUIS PAS DE CETTE RACE, vons le savez."

viennent

as conest nne aujoures ignonploient me M. paraît.

croire à leur

oeu de

qeais ! ne réarler. JE AUT e pas

e dix autre rage, tiffre - on ce ujet

olaifa-

CE,

Et, tourmenté comme toujours par son démon familier, la manie maladive de parler de soi, le pauvre détraqué enfourche son dada, et ajoute sons forme de Notes :

"Depnis plus trente ans, je travaille sous les yenx de trente à quarante personnes. Fignrez-vons l'indignation qu'elles éprouvent en lisant dans les écrits des Vive la France que j'occupe une sinécure.

" Mais à quoi bon répondre à la CA-NAILLE !

" Cette presse mentense dit que je passe mon temps à faire des conférences. Depuis 1869, j'en ai fait trois dans la province de Quebec, et, depnis 1878, j'en ai fait trois anx Etats-Unis — dépensant une centaine de pisstres pour plaire à cenx qui m'invitaient à aller les voir et leur parler. Je n'anrais jamais dû rien faire ponr ces sortes de gens.

" Mes conférences à Ottawa ont tontes été improvisées — je n'ai pas pris la peine d'en écrire nne senle, anssi je n'en parle que pour mémoire.

" Avec mon extrême facilité de plume, j'ai écrit nn peu moins d'une page par jonr depuis 1860, soit 42 ans, ce qui représente à peu près 10,000 pages — et, ma foi, une heure de travail par jour - souvent moins.

"La bibliothèque fédérale ouvre é ferme aux mêmes heures que mon bureau par conséquent je n'y vais pas. Les archives, pareillement.

"Ma bibliothèque est payée de mon argent.

"Mes livres ne m'out rien rapporté, ayant toujours donné le manuscrit (le monsieur méprise la France jusque dans la syntaxe!) en pur don, faute de pouvoir m'occuper de la publication et de la vente.

"Vons comprenez que j'ai la couscience tranquille, et que je laisse mes compatriotes se vautrer dans le patriotage snivaut lenr goût."

BENJAMIN SULTE.

Cette odieuse provocation de la part d'un homme qui, jusqu'ici, s'était dit l'un des nôtres, eût le résultat auquel on devait s'attendre. Elle souleva l'indignation de tous nos compatriotes. La protestation fut nuanime parmi la population française du pays. "On s'attaque, disaiton, à la mémoire d'un infortuné, parce qu'il a contribué à entretenir chez nous le culte et le souvenir de la France; répondous à l'insulte en déposant sur la tombe de l'insulté nne couronne votée par la reconnaissance nationale."

ouvre et on bureau, Les ar-

e mon ar-

scrit (le ue dans pouvoir la vente. ascience compage sui-

ULTE.

a part
it l'un
on dedignaproteslation
lisaitparce
nous
iponombe

Ceci était la réponse du sentiment public froissé. Il restait à accomplir nn grand acte de justice réparatrice : il fallait réhabiliter le calomnié, sur la mémoire de qui pesait depuis si longtemps le poids d'une déconsidération imméritée.

M. Fréchette, qui avait été eu relation avec Octave Crémazie, prit la plume :

Les fantes de Crémazie, dit-il ? Qu'ontelles à faire, après tout, avec son œuvre littéraire ? Mais, puisqn'on a crn devoir les livrer en pâtnre à la curiosité dn pnblic, il est important que le public en connaisse la véritable mesure. Cette mesure, moi qui non seulement fins le contemporain, mais encore l'élève et l'ami de Crémazie, je suis à même de la donner, et je me ferais un crime de laisser dire, sans présenter les faits sous leur vrai jonr, dégagés des exagérations que les mots de la langue lenr prêtent trop sonvent.

Il n'y a pas denx manières, il est vesi, d'entendre le mot coupable; mais il existe aussi ce qui s'appelle circonstances atténuantes. Et si un prévenu a le droit d'invoquer ces circonstances, à plus forte raison sa mémoire a t-elle le droit d'en bénéficier.

Les circonstances atténuantes, elles sont nombrenses et d'un caractère bien grave dans le cas d'Octave Crémazie. Le poète qui avait à peine dépassé la trentaine — tenait, comme ou le sait, une librairie à Québeo, en société avec un de ses frères. C'est lui qui portait la plume, et qui a généreusement assumé la responsabilité et payé la pe.ne des deux. Cela devrait commencer par entrer en ligne de compte à son crédit. Mais ce n'est pas tout. Rappelons les faits en quelques mots.

Octave Crémazie avait deux amis intimes, deux hommes politiques de hante envergure, dans le temps. Ils sont morts tous les deux : inutile de mettre lenrs noms sur le tapis. Ces denx hommes étaient riohes, et prétaient souveut leur signature à leur ami ponr les besoius de son commerce. A échéance, les affaires de la maison commençant à péricliter, on renouvelait les effets; et Crémazie, à la connaissance, pour ne pas dire avec la connivence de ses deux amis, se servait de leurs signatures, sans calculer les conséquences de son acte, et tonjours daus l'espoir de sauver sa maison du désastre.

Mais les déficits s'accumulaient, le crédit diminnait, les banques refusèrent l'escompte, il fallut avoir recours aux prêteurs d'argent : médiocre homme d'affaires, comme tous les poètes, le panvre Crémazie était perdu.

On sait que certains financiers ne refusent jamais d'escompter un billet faux. "Ce sont les meilleurs, disent-ils; oeux-

entaine brairie à es frères. et qui a abilité et rait comcompte à t. Rap-

nis intie hante t morts e leurs lommes ut leur oius de affaires ter, on e, à la vec la vait de consé-B l'es-

e. e crét l'esteurs aires. réma-

A TOfaux. eux-

là sont toujours payés ou avantageusement renonvelés à échéauce." Cette fois. l'on fut déçu. Le malheureux faussaire, puisque le mot cruel a été pronoucé, tombait écrasé sous le poids de son imprndence, et devait aller expier, par une vie d'exil, d'amertume, de regrets, et d'humiliations, la fante d'avoir transigé, non pas avec sa conscience, mais avec le code.

La dette avait fait boule ueige, et si Crémazie fut coupable, c'est de l'avoir laissé grossir.

Il ne possédait pas un seul sou, ce voleur sans le savoir : ce furent ses deux amis qui, se seutant peut-être anssi coupables que lui, fournirent au fugitif le moyen de passer la frontière.

Je me demande mainteuant si un jury impartial aurait pu condamner Crémazie, on tout au moins le coudamuer sans en condamner d'autres avec lui.

Eu tout cas, voilà les faits, qu'on les

juge.

Bohême! c'est faux, archi-faux. mazie a toujours sté le modèle des hommes rangés; et durant les trois ou quatre années que je l'ai fréquenté intimement, uul plus que lui n'était fidèle au devoir et assidu au t'avail.

Epicurien! c'est la plus monstrueuse des calomnies, Octave Crémazie vivait comme un anachorète, menant une existence plus que modeste, plongé dans ses livres, entre ses deux frères ainés et sa

vieille mère qu'il adorait. Qui l'a jamai vu déguster un verre de vin, ou se livre a d'autres plaisirs que celui de sa petite promenade quotidienne sur la terrasse Durham 1

Contumace! comment serait-il coutu-

mace, puisqu'il u'a jamais été accusé.

Calomuier un vivant, monsieur Sulte, ce u'est pas beau; mais calomuier uu mort, c'est plus que vilaiu, c'est lache!

LOUIS FRÉCHETTE!

Quelques jours après que ceci eût été publié, un reporter de la Presse avait avec M. Fréchette l'entretion suivant :

Q.—Vo is avez douué à outendre qu'il était douteux que Crémazie eût été coudamné s'il eût eu uu procès.

R.—J'aurais pu dire plus; c'était l'opiuiou universelle, à Québec, qu'il eût été acquitté, car au fond il u'y a jamais eu malhonuêteté de sa part.

Q.—Pourquoi douc a t-il fuit la justice ?

R.—Il ue voulait pas partir. Le Dr Hubert Larue qui fut le dernier à lui serrer la main, l'a recouté plusieurs fois. "Je u'ai jamais commis de faux, disait Crémazie; j'avais si bien la permission de me servir de ces noms, que je u'imitais seulement pas les signatures." Le malheureux ne s'est décidé à partir que lorsqu'il fut couvaiucu qu'ou le lachait, et qu'ou reuierait toute convivence avec lui. Il y a ceut à

l'a jamais se livrer sa petite terrasse

il contucusé. ar Snlte, anier un lache!

ETTE!

eût été ait avec

re qu'il sté con-

it l'opieût été nais eu

ustice †
Dr Huserrer. "Je
Crémade me
seuleeureux
il fnt
reniecent à

parier contre un que, malgré tontes les dénégations intéressées, Crémazie eût été acquitté, tant les présomptions étaient pnissantes en sa faveur. Un jnry l'a exonéré indirectement, dn reste.

Q.—Comment cela †

R.—Dans le procès de Healey, traduit en cour d'assises l'année suivante pour avoir mis certains de ces prétendus fanx billets en circulation. Ce procès ent un immense retentissement. Loin de moi la pensée d'accuser la mémoire de personne; on en tirera la conclusion que l'on voudra.

Le tribunal était présidé par le juge Drummond. Les denx personnages auxquels j'ai fait allusion, la semaine dernière, nièrent avoir donné la permission à Crémazie de signer lenrs noms ; mais en même temps ils firent la singulière admission qu'ils savaient que leur ami s'en servait habituellement.—" Comment! s'écria l'avocat de la défense, Mtre Pierre Légaré, vous saviez avoir affaire à un faussaire qui se servait de vos noms pour tromper le public, et vous le fréquentiez assidument i c'était le plus intime de vos amis!" -" Dame, que voulez vous, répondit-on, il était si lettré, si savant, si iutéressant". - '· Etrange raison! dit le juge, si nn détronsseur de grand chemiu faisait de beaux vers, l'admettriez-vous ponr cela à votre table et à votre foyer ? "

Combien différente fut l'attitude d'nn citoyen bien counn de Montréal, feu le sé-

natenr J. B. Rolland, dont le témoignage provoqua l'admiration de tout le monde!

—"Oui, dit-il, M. Crémazie s'est servi de ma signature ponr endosser des billets; mais je lui en avais donné la permission.

Aussisces billets, je les ai payés, pour l'acquit de ma conscience d'abord, et ensnite ponr racheter, dans la mesure de mes forces, le nom d'un homme à qui je dois ma fortune et que j'ai toujours considéré comme l'honorabilité même."

Donc, Crémazie avait demandé à M. Rolland la permission de se servir de sa signature. S'il eût été le fanssaire que M. Sulte prétend, pourquoi plus de scrupule avec M. Rolland qu'avec les autres ?

Healy fut acquitté haut la main, et le verdiet qui l'a acquitté a virtuellement acquitté Crémazie!

Nous ne pouvions pas remuer tout cela, avant aujourd'hui; c'eût été inopportun, et sans bénéfice pour personne, puisque la famille Crémazie est éteinte; mais un acte inqualifiable — à quelque chose malheur est bon — a rendu l'intervention nécessaire, nécessaire en justice, nécessaire en honneur pour nous tous.

Q.—Vous venez de dire que le sénateur Rolland reconnaissait devoir sa fortune à Crémazie ; celui-ci n'était donc pas un moignage monde! servi de

billets; rmission. és, pour , et enesure de l qui je rs consi-

à M.
ir de sa
que M.
crupule

i, et le lement

ortun, que la n acte alheur néces. re en

ateur une à un " marchand sans marchandises," comme dit M. Sulte.

R.—Cette assertion vaut les autres. La maison Crémazie a été longtemps à la tête du commerce de librairie dans le pays. Elle en alimentait nombre d'antres. Les denx frères jouissaient d'un crédit presque illimité sur le marché de Paris ; et comme ils étaient tous denx la bonté en personne, on en bénéficiait à droite et à ganche. Une malheurense spéculation sur les papiers tentures a été l'origine de l'effondrement. Des assertions anssi hasardées ne sont pas de nature à donner de l'antorité à un historien.

Q.—M. Sulte dit anssi que Crémazie n'éprouvait aucun penchant pour les

choses sérienses ; est ce vrai ?

R.—Avec cette légère différence, que c'était le Canadien le plus érudit de son époque. Si M. Sulte est aussi véridique dans ses livres, ou ferait bien de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Ce témoignage est en partie corroboré d'une façon bien éloquente par la lettre snivante, publiée dans les journaux de Montréal en date du 1er mai 1902 :

M. Louis Fréchette, président dn comité Crémazie, Montréal.

Mon cher ami,

J'ai lu avec bonheur les explications que tu as données, dans les journanx de la semaine dernière, sur les prétendues malversations du regretté Octave Créma zie. Il se trouve que je suis en état de confirmer tes dires. Voici comment :

En 1873, après la mort de Labrèche-Viger, je fus envoyé par la compagnie d'acier du Canada à ses nsines de Québec, pour en surveiller le parachèvement et continuer les expériences commencées par lui.

L'honorable Engène Chinio, sénateur et président de la Banque Nationale, était aussi le président de la compagnie d'acier. La nature de mes fonctions exigeait que je fusse avec lni en rapports presque journaliers.

Je rencontrais à son bureau nombre de oitoyens marquants qui s'intéressaient à notre entreprise d'aciération par une méthode nouvelle. Je puis mentionner entre autres: MM. Luo Letellier de Saint-Just, plus tard gouverneur de Québec, Francis Baby, député, Adolphe Caron (plus tard Sir Adolphe), Beanbier, de Montmagny, alors ministres des Terres de la Couronne, A. R. Angers, plus tard gouverneur de Québec, Wm Carrier, de Carrier, Lainé et Cie., de Lévis, Irénée Boivin, A. D. Riverin, Louis Bilodeau, Elisée Beaudet, J. Girouard, etc., tous amis et familiers de la maison.

Or, an cours de la conversation ordinaire, j'ai entendu plusienrs fois l'hon. Eugène Chinio dire, en sa qualité de préréteudues ve Crémau état de nent : Labrècheompaguie e Québec, emeut et

uateur et ale, était e d'acier. eait que que jour-

ucées par

nbre de saieut à uue méor entre nt-Just, Francis us tard maguy, uronue, eur de la nié et le control de la nié et le control

l'hon. e présideut de bauque — étaut au couraut, par couséqueut, de toutes les opérations finaucières de sou temps — que les prétendues fautes de M. Ootave Crémazie ue devaieut pas être portées à sa charge, parce qu'il en était, au fond, parfaitement innocent.

De toutes les personnes plus haut meutiounées, pas une senle n'a jamais protesté contre cette assertion de l'honorable M. Chinic. De là, j'ai naturellemeut conclu qu'ils étaieut d'accord avec lui. Malheureusement presque tous ces témoins-là sont morts, saus quoi, j'en suis sûr, tous se feraieut nu devoir de corroborer ce que je vieus de te racouter.

Fais de ma lettre l'usage que tu voudras. J'affirme sur l'honnenr qu'elle est

vraie absolument.

An snrplus, Octave Crémazie n'ayant jamais snbi de procès pour ces préteudns méfaits, il en résulte que personne u'a le droit de l'en accuser, sans se rendre coupable de diffamation.

Bieu à toi,

ALPHONSE CHRISTIN.

En présence de ces faits, quel est le patriote cauadien-français qui ne serait persnadé que, victime plutôt que conpable, le poète qui a jeté tant d'éclat sur uotre littérature a droit à une réhabilition complète par un hommage public et national ?

Moniroal, 24 mai 1902.



